

Bonjour à Toutes et Tous,

C'est l'arrivée de l'été... Sécheresse et orages !

Nos nappes phréatiques sont au plus bas, actuellement sécheresse niveau 2, mais il est fort probable que le niveau 3, c'est à dire Alerte renforcée, soit décrété rapidement. Après une sécheresse en 2022 et un hiver sec, il ne pouvait en être autrement, il nous faut donc être vigilants sur notre consommation d'eau.

En tant que Vice-président en charge des eaux pluviales à la Communauté de Communes, il me paraissait important d'agir, nous avons donc lancé l'opération « récupérateur eau de pluie » (voir page 2).

En prévision des orages, afin de limiter les inondations sur notre commune, de multiples aménagements sont en cours, au bout de la rue de Beauvais (bassin tampon), aux Marettes (travaux de gestion des eaux pluviales) et dans la rue du Val de Pouilly (rachat de la maison au n°18 qui sera détruite, et d'une bande de terrain, puis aménagement de la zone afin de favoriser l'infiltration de l'eau dans sa zone géographique naturelle). (voir les détails en page 4).

De nombreux travaux de voirie sont en cours dans et autour de notre commune, occasionnant des désagréments lors de nos déplacements. Cependant, ces travaux sont nécessaires et sont destinés à améliorer l'état de nos rues, notre réseau électrique, ou encore la circulation au carrefour de Ressons.

Je vous donne rendez-vous le 15 juillet pour le traditionnel feu d'artifice. Le départ de la retraite aux flambeaux aura lieu de la mairie, avec une belle surprise pour les petits et les grands. J'espère que les conditions météorologiques nous permettront de tirer notre feu d'artifice. Vous pourrez également danser avec une animation musicale sur le stade des Marettes.

Je vous souhaite un bel été 2023 !

*Eddie Vandenabeele, votre Maire*



**Fête estivale\***  
**le 15 juillet 2023**

\* sous réserve des conditions météorologiques

**RETRAITE AUX FLAMBEAUX**  
21h30 Rdv devant la mairie pour la distribution des lampions  
22h00 Départ du cortège  
en musique, accompagnée par les échassiers

**FEU D'ARTIFICE**  
Tiré au stade des marettes  
La chanteuse flabiLive accompagnera les échassiers en attendant la nuit noire

**BUVETTE**  
organisée par le Sporting Club des Marettes

## ALERTE SÉCHERESSE !

### MESURES DE RESTRICTIONS À RESPECTER NIVEAU ALERTE JAUNE



**Interdiction** d'arroser les pelouses, les massifs fleuris et les arbres et arbustes de moins d'un an en pleine terre entre 11h et 18h



**Interdiction** d'arroser les jardins potagers entre 11h et 18h



**Interdiction** de remplir et de vidanger les plans d'eau de remplir les piscines privées (de plus d'1 m) sauf lorsque ce remplissage est lié à la sécurité de l'ouvrage ou des utilisateurs (urgence à niveau sous condition de la présence d'une bache) ou sauf lors de la mise en service pour réception de travaux (si les travaux ont débuté avant les 1<sup>ères</sup> restrictions)



**Interdiction** de laver les véhicules en dehors des stations professionnelles de lavage équipées d'un système de recyclage ou d'un lavage à haute pression, sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire, technique et les organismes liés à la sécurité



**Interdiction** de nettoyer les façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées sauf si réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnelle.

Le flyer détaillant les restrictions d'eau est disponible au complet et en plus grand sur le site internet de la commune et celui de la préfecture de l'Oise. Pour information, notre village fait partie du bassin «Epte Troene Viosne».

# INFORMATIONS MUNICIPALES

## CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- APPROUVE, le Compte Financier Unique 2022 de la commune de Valdampierre (11 voix pour, le Maire n'ayant pas pris part au vote). Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU. Il met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultats synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.
- AUTORISE la fongibilité des crédits : L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer davantage de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au CM de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant réelles de chacune des sections. Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche réunion. Le CM autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses réelles de chaque section.

- DÉCIDE d'affecter les sommes provenant du résultat 2022 au Budget primitif 2023 :

Résultats de clôture d'excédent de fonctionnement	147 761.07 €
Résultats de clôture déficit d'investissement	49 466.09 €
Résultat de clôture de l'ensemble excédent	98 294.98 €

- FIXE comme suit les contributions communales pour l'année 2023

Taxe Foncière	Bâti	52,70 %
Taxe Foncière	Non bâti	42,24 %
Taxe d'habitation		14,28 %

- APPROUVE le Budget Primitif prévisionnel 2023

BUDGET PRIMITIF PRÉVISIONNEL 2023	DÉPENSES/RECETTES
Section de fonctionnement	806 844,09 €
Section d'investissement	500 136,34 €

- AUTORISE M. le Maire à demander auprès des services DETR, DSIL, Conseil Départemental de l'Oise, et la Région Haut de France des subventions pour un projet d'installation de caméras de vidéo protection dans le village. (10 votes pour et 2 votes contre)

## CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- DÉCIDE, après examen des dossiers de demande de subvention, de verser une subvention à l'association des anciens combattants de Valdampierre d'un montant de 700€.  
Les dossiers de l'association du Club des Aînés de Valdampierre et de l'association de la sauvegarde de l'Abbaye de Marcheroux n'étant pas complets, les demandes de subventions ne peuvent être validées en l'état.
- PROPOSE de reporter la réfection du terrain de pétanque

à une date ultérieure en attendant d'autres études, car les devis reçus semblaient excessifs et les solutions proposées peu satisfaisantes.

Nous vous rappelons que, pour assurer le bon déroulement des séances, les questions posées en conseil municipal doivent parvenir en mairie au moins 3 jours avant la date de la réunion.

Les compte-rendus complets des conseils municipaux sont disponibles sur notre site Internet ou en mairie.

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SABLONS

## RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE

Le climat se modifiant et les périodes de sécheresse se multipliant, la récupération d'eau de pluie devient un réel enjeu, permettant de disposer de ressources en eau supplémentaires afin de pouvoir continuer à arroser son jardin, par exemple. Afin de favoriser le stockage et l'utilisation de l'eau de pluie, la Communauté de Communes des Sablons a mis en place une subvention à l'achat de récupérateur d'eau.

**La subvention s'élève à 80 % du prix TTC (plafond de 200€) d'un récupérateur d'eau (minimum 500 litres).**

Un dossier est à télécharger sur le site internet de la communauté de communes (<https://cc-sablons.com>), puis à compléter et à renvoyer, accompagné des pièces justificatives.

## PIÈCES JUSTIFICATIVES

- Dossier à télécharger et compléter
- Facture du récupérateur
- Justificatif de domicile
- 2 photos du récupérateur installé
- Relevé d'Identité Bancaire

## ENVOI DU DOSSIER

Me la Présidente de la CC des Sablons  
2 rue de Méru  
60175 Villeneuve les Sablons  
ou par mail : [contact@cc-sablons.fr](mailto:contact@cc-sablons.fr)



# LA VIE DU VILLAGE

## SEMI-MARATHON

Cette année, 29 femmes, 72 hommes et 25 enfants se sont lancés sur les routes et chemins de notre village.

Des sourires, des grimaces, quelques rayons de soleil et la pluie que nous n'avions pas forcément conviée, UN GRAND BRAVO à tous-tes les participant-es de cette 7ème édition !

L'organisation de cette course demande beaucoup de travail et de préparation, qu'Aurélien et Eddie Pondelek, assurent depuis plusieurs années, avec l'aide de nombreux-ses bénévoles et de partenaires, fidèles au rendez-vous, qui rendent cet événement possible et joyeux, même lorsque le temps n'est pas de la partie.



## COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945

La cérémonie du 8 mai commémore la victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie et la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe. Elle a eu lieu ce lundi 8 mai, devant le monument aux morts, au cimetière.

À cette occasion, des enfants sont venus chanter La Marseillaise et le Chant des Partisans, entraînés par Monsieur et Madame Gobillard.



## REPAS DES AÎNÉ·ES

La cérémonie du 8 mai s'est poursuivie par un repas offert, comme chaque année, par le CCAS, à tous les aînés du village. Une cinquantaine de convives s'est retrouvée autour des tables dans une ambiance agréable et détendue.

## TERRAIN DE PÉTANQUE

Le terrain situé devant la salle des associations était très abîmé. Les solutions proposées par les entreprises sollicitées n'étant pas satisfaisantes et bien trop onéreuses, le projet de réfection complète a été remis à plus tard. En attendant, les cantonniers ont procédé à une remise en état légère et vont désherber régulièrement.

## ALERTE SÉCHERESSE

Depuis le mois de mars, l'épisode de sécheresse que connaît le département de l'Oise reste très préoccupant. Les pluies de mars et d'avril ont permis, au mieux, de stabiliser le niveau des nappes sur certains secteurs. Cependant, la reprise de la végétation et de l'évaporation ne permettent plus aux pluies de s'infiltrer suffisamment pour avoir un impact sur la recharge des nappes. Par ailleurs, les prévisions météorologiques sur les trois prochains mois incitent la préfecture à classer le département en risque sécheresse « très probable » pour cet été 2023.

**Nous vous demandons donc de prendre très au sérieux ces mesures et de bien les respecter.**

## Brocante de VALDAMPIERRE

Le 10 septembre 2023  
Vide-Greniers - Jeux gonflables gratuits  
Restauration sur place

Les inscriptions sont à déposer à la **MAIRIE DE VALDAMPIERRE**, accompagnées de la photocopie de votre Carte d'identité, d'un justificatif de domicile, du CERFA n°13939\*01 au verso dûment rempli et de votre règlement, à l'aide du coupon d'inscription,

**Jusqu'au 08 septembre 2023 dernier délai.**

Téléphone M. VIVIER Alain : 06.13.56.17.45

**PRIX DE L'EMPLACEMENT : 3€ le mètre**

Gratuit pour les enfants de moins de 16 ans.

Règlements acceptés : espèces ou chèque à l'ordre de l'association des jeunes



## PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATION

La prévention des risques d'inondation est une des priorités du mandat. Malheureusement, ces travaux mettent beaucoup de temps à être lancés car les études obligatoires de l'Agence de l'eau, les validations, les démarches administratives et de financement sont bien plus longues que la durée des travaux eux-mêmes.

Voici donc un état des lieux des aménagements lancés :

- Le bassin tampon dans les champs au bout de la rue de Beauvais se termine.
- Pour la gestion des eaux pluviales des Marettes, les travaux se déroulent en 6 phases :
  - 1/ Achat du terrain par la commune (en 2022)
  - 2/ Etude complète, obligatoire, de l'Agence de l'eau (durée : environ 9 mois)
  - 3/ Appel d'offre des entreprises
  - 4/ Négociation des prix
  - 5/ Choix de l'entreprise
  - 6/ Réalisation des travauxNous en sommes actuellement entre la phase 4 et 5. Concernant le financement, le rachat du terrain a dû être fait par la commune, mais les travaux seront pris en charge par la Communauté de Communes.
- Enfin, du côté de la rue du Val de Pouilly, le rachat, par la commune, de la maison au n°18 est acté le 29 juin. Sa démolition et le réaménagement de la zone seront pris en charge par la Communauté de Communes, avec l'aide du département. Il nous reste à finaliser l'achat d'une bande de terrain pour l'aménagement du nouveau fossé, qui sera réalisé par le SMBE (Syndicat Mixte du Bassin de l'Epte).

## TRAVAUX ÉLECTRIQUES

Comme vous avez pu le remarquer, des travaux ont débuté sur le réseau électrique de la commune.

Il s'agit de travaux de renforcement du réseau électrique.

Les lignes aériennes moyennes tension, en fin de vie, avaient besoin d'être remplacées et modernisées, afin de fiabiliser l'apport de courant. Elles sont désormais enterrées.

Pour autant, il ne s'agit pas de l'enfouissement de l'intégralité du réseau électrique du village.

D'autre part, deux transformateurs électriques ont été remplacés (en bas de la rue du général Leclerc et en haut de La Rachie dans la même rue) par de nouveaux, plus performants et avec de plus amples capacités.

## STATIONNEMENT DANGEREUX

Dans la rue du général de Gaulle, le stationnement des voitures s'avère parfois dangereux pour la circulation.

Ainsi, le conseil municipal a décidé de voter un arrêté prévoyant **l'interdiction de stationnement sur la totalité du côté droit de la rue du Général de Gaulle dans le sens Ressons-L'Abbaye / Valdampierre.**

Cette décision permettra d'améliorer la sécurité et de faciliter la circulation à double-sens.

Les habitants manquant de place dans leur terrain pour y ranger tous leurs véhicules pourront le(s) stationner sur le parking au coin de la rue du général Leclerc.

Les véhicules en stationnement irrégulier feront l'objet d'un procès-verbal de constat d'infraction. L'enlèvement immédiat du véhicule pour mise en fourrière sera susceptible d'être ordonné.

## COLLECTEURS DE VERRE

Les nouveaux collecteurs de verre ont été installés :

Au stop en bas de la rue du général Leclerc, au Val de Pouilly, devant le stade des Marettes, en haut de la Rachie, ainsi qu'un collecteur supplémentaire devant le cimetière.

Celui de la rue de Beauvais sera installés prochainement,

## ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

L'année scolaire se termine...

Cette année, les enfants inscrits à l'accueil périscolaire les mercredis ont travaillé le chant avec l'aide de M. et Mme Gobillard.

Ils ont présenté, le mardi 27 juin, un spectacle musical autour du thème des étoiles.

Pendant le mois de juillet, le centre de loisirs accueille les enfants du lundi au vendredi, avec de nombreuses activités en perspective.



## INSCRIPTIONS - RENTRÉE 2023

Les inscriptions à la cantine et à l'accueil périscolaire peuvent être faites dès maintenant pour la rentrée scolaire de septembre.

La fiche d'inscription est disponible sur le site de la commune, en mairie, ou auprès de Cendrine Maillard, directrice de l'accueil.

Vous y joindrez :

- la copie des pages vaccinations du carnet de santé
- la copie de votre avis d'imposition
- la copie du livret de famille

Le dossier complet pourra être renvoyé par mail :

**periscolaire@valdampierre.fr**

ou en version papier dans la boîte aux lettres de l'école.

# URBANISME : QUELLE DÉCLARATION POUR QUELS TRAVAUX ?

Un rappel sur les grands principes de la réglementation en matière d'urbanisme dans notre commune.

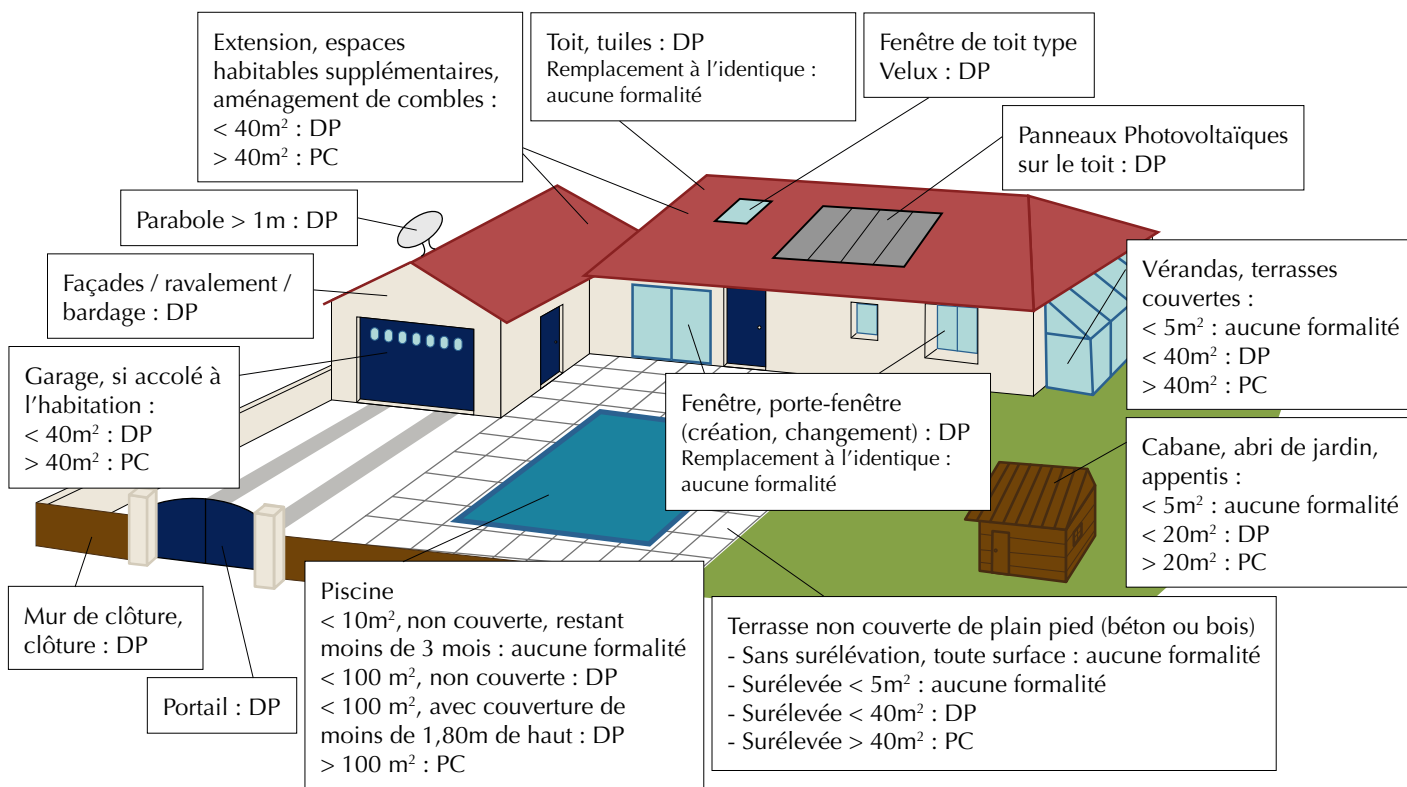
Si vous habitez dans le périmètre de l'Eglise, soit 500 m autour, l'accord des architectes des bâtiments de France, est demandé pour tous types de travaux.

La règle du permis de construire pour l'implantation d'une construction nouvelle, par exemple une maison neuve sur un terrain nu, est connu de tous, mais tous les travaux ayant pour objet de modifier une construction, d'édifier ou de modifier une clôture, sont soumis à l'obligation de déposer

une demande d'autorisation afin de se conformer au Code de l'urbanisme, mais aussi par les spécifications locales précisées par le PLU (Plan Local d'Urbanisme) qui fournit les règlements pour chaque zone du territoire communal.

Selon la nature des travaux, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable (DP), ou d'un permis de construire (PC). Le terrain nu doit faire l'objet d'un certificat d'urbanisme.

En outre, le PLU de Valdampierre exige un permis en cas de démolition d'un édifice.



Le schéma ci-dessus n'ayant qu'un caractère indicatif il convient, pour tous projets de travaux, de s'adresser au préalable à la mairie afin de vérifier s'il y a lieu de constituer un dossier.

## OCCUPATION DE L'ESPACE PUBLIC LIÉ À DES TRAVAUX

Pour effectuer des travaux sur la voie publique ou occuper temporairement le domaine public routier, il est nécessaire d'obtenir un permis auprès de la commune. La demande doit être déposée au minimum 2 semaines avant le début de l'occupation.

L'autorisation d'occupation du domaine public (permis de stationnement ou permission de voirie) dépend du type d'occupation de la voirie.

- Ravalement de façade (installation d'échafaudage ou de palissade)
- Pose de benne à gravats ou d'échafaudage sur le trottoir
- Dépôt de matériaux nécessaires à un chantier (tas de sable ... )
- Stationnement provisoire d'engin (grue ... ) ou de baraque de chantier, d'une camionnette, d'un camion de déménagement ou d'un monte-meubles...
- Création sur un trottoir d'un bateau (ou entrée charretière) d'accès à une propriété privée ou un garage
- Pose de canalisations et autres réseaux souterrains
- Installation de clôtures ou de palissades de chantier scellées dans le sol

## TROTTOIRS

C'est à chaque propriétaire ou locataire d'assurer l'entretien courant de sa partie de trottoir.

L'entretien va jusqu'au caniveau. Il comprend :

- Le ramassage des feuilles mortes et détritiques
- Le désherbage
- Le dégagement de la neige ou du verglas
- L'épandage de sel ou de sable visant à assurer la sécurité du trottoir en hiver

Entretenir la portion de trottoir devant chez vous ne vous donne pas le droit de l'occuper. Si le stationnement est interdit dans la rue, il l'est également pour vous. S'il est autorisé, la place située devant chez vous ne vous est pas, pour autant, réservée. Ces cas peuvent entraîner des verbalisations.

Si un accident survient à cause d'un manquement à l'obligation d'entretien du trottoir, vous pouvez être poursuivi par la victime.



# PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE DES SENIORS

## SENIORS OISE - MONALISA

MONALISA, MOBilisation NAtionale de Lutte contre l'ISolement des Âgés est un dispositif mobilisant des équipes de bénévoles pour déployer des actions et des visites à domicile afin de rompre l'isolement social des aînés, de signaler les personnes en rupture de lien.

Les bénévoles interviennent aux domiciles des aînés pour des visites conviviales, l'accompagnement de la réalisation de courses, transport, petit bricolage ou aide administrative, ...

- Pour demander toute aide vous pouvez contacter **Allo Oise Séniors au 03 44 82 60 60** ou **allo-oise-seniors@oise.fr**
- Si vous souhaitez donner de votre temps pour des services ponctuels **vous pouvez devenir bénévole en vous inscrivant sur la plateforme [www.jaide-ici-oise.fr](http://www.jaide-ici-oise.fr)**



### DEVENEZ BÉNÉVOLE !

Connaissez-vous l'engagement bénévole qui vous laisse votre liberté ?

**Vous avez du temps libre** et vous souhaitez rendre des services ponctuels à proximité de votre domicile au service de la prévention de l'isolement des aînés à votre rythme.

Inscrivez-vous sur votre plateforme locale [www.jaide-ici-oise.fr](http://www.jaide-ici-oise.fr)

### VOUS VOUS SENTEZ SEUL(E) ?

**Vous aimeriez demander des services ponctuels** mais vous avez peur de déranger vos proches ?

Savez-vous qu'un réseau de bénévoles à proximité de chez vous peut être sollicité pour les actions suivantes :

- Visites de convivialité (Monalisa)
- Accompagnement courses
- Transport solidaire
- Aide administrative, informatique
- Petit bricolage ...

## CULTURE & HISTOIRE

### QUAND UNE PETITE GRANGE RURALE BRAYONNE SE MET À PARLER...

Située dans le village de Troussures sur la commune d'Auneuil, une petite grange d'apparence anodine s'avère être un précieux témoin du temps jadis dans nos campagnes. Observée, analysée et restaurée, elle livre ses nombreux secrets.

Le plus ancien de ceux-ci ? Il est si vieux que la grange n'existait pas encore, mais elle l'a soigneusement protégé. C'est une lame de hache préhistorique en silex du néolithique (période antérieure à -2200 av. JC), matière dont les humains étaient passés maîtres dans l'art de la taille. Elle servait aux premiers agriculteurs à défricher ou tailler le bois... Preuve que le village est occupé depuis plusieurs millénaires !

Mais revenons à la naissance de notre grange. Louis XIII règne sur le royaume de France. Les agriculteurs de cette première moitié du XVIIe siècle, installés dans la seigneurie des comtes de Troussures, vivent à proximité du château situé sur l'ancienne motte féodale. Les temps changent. Il faut diversifier les activités pour répondre aux besoins de leurs concitoyens. Il faut des tuiles et des briques. Le terrain est propice car il est constitué d'épaisses couches d'argile quasiment affleurantes. La matière première est facile à extraire mais les terrains sont gorgés d'eau et le climat pluvieux, donc il faut un endroit au sec pour stocker l'argile avant de la travailler. Le haut de la colline paraît idéal. Les soubassements en silex sont montés et la grange est bâtie en pan de bois. Les murs sont en torchis sur lattes et la toiture est de chaume (de blé très certainement). L'entrée donne directement sur la place haute du village. Mais la terre du sol est meuble dans le secteur et il faut renforcer les espaces



Vue de l'entrée de la bibliothèque en avril 2023 (bâtiment du XVIIe siècle). Les travaux d'aménagement sont en cours de finalisation. (photographies S. Peineau)



Hache taillée néolithique - cette lame de hache est en silex et montre des traces d'utilisation. Elle mesure environ 8 cm de long et fut trouvée dans le sol de la grange. Elle était vraisemblablement fixée dans un manche en bois, soit directement, soit par l'intermédiaire d'une gaine en bois de cerf.

où vont circuler les lourds chariots apportant l'argile et remportant les briques et les tuiles. Une couche de petits silex est alors posée sur le passage jusqu'à l'intérieur de la grange, mais les chariots sont toutefois si lourds, qu'ils laissent derrière eux deux belles ornières, encore visibles aujourd'hui. La grange va ainsi abriter l'argile pendant au moins cent-cinquante ans. Les briques et tuiles produites vont sécher dans la cour de la ferme et les animaux ne vont pas pouvoir s'empêcher de marcher dessus laissant leurs empreintes pour la postérité. Mais ce ne sont pas les seuls : les arbres y posent leurs feuilles qui doucement s'enfoncent décorant ainsi les tuiles. Tuiles et briques sèches sont alors, soit cuites sur place dans les talus (donnant des briques orangées et fragiles) soit envoyées via des charretiers vers des fours pour une cuisson de meilleure qualité. Mais avant de les expédier il faut savoir combien ont été produites. Alors, on les dénombre sur une tuile d'argile meuble qui n'a pas encore séché et, parfois, on signe !



*Tuile comportant un décompte de tuiles ou de briques. Elle fut trouvée à Ons-en-Bray. Ces tuiles sont marquées alors que l'argile est encore souple et donc juste après leur fabrication et avant séchage et cuisson.*

Pendant ce temps, le village se transforme. Le temps passe. Louis XIV, Louis XV, Louis XVI sont déjà décédés. La Révolution française est passée. Royauté, empire et républiques se succèdent. Nous sommes dans la deuxième moitié du XIXe siècle. Les règles de construction ont changé. Les lois interdisent de restaurer la grange en chaume, à cause des risques d'incendie.

Les fermes grandissent et se transforment. L'industrialisation se développe. La petite grange ne répond plus aux besoins pour le stockage d'argile. Elle va alors subir une grande transformation. Les agriculteurs ont besoin maintenant d'espaces abrités pour battre et stocker le blé. L'entrée qui donnait vers la place est condamnée et une nouvelle entrée donnant, cette fois, sur la cour de la ferme est créée en abattant un mur. Mais comment refaire le toit ? La charpente est trop fragile pour supporter les huit tonnes de tuiles plates nécessaires et pourtant si abondantes ici. Le chaume ne pesait que deux tonnes et demie. L'ardoise est la solution. Les carrières sont à 200 km, mais les marchands en livrent régulièrement. Comme elle est un peu plus lourde que le chaume, il suffit de rehausser les murs d'un mètre et la surface de la toiture se réduit de 20%. C'est idéal : le poids total de l'ardoise sera le même que celui du chaume !

Les murs sont toujours en torchis sur latte. Par mesure de précaution, chaque ferme\* de la charpente est renforcée dans sa partie basse, à l'intérieur de la grange, par des pans de bois. Deux soubassements en brique sont montés sous

ces pans de bois et renforcés par quelques blocs calcaires récupérés dans les environs, dont un portant le millésime 1793. Comme l'intérieur de la grange reste humide, ce n'est pas idéal pour stocker des céréales. Une cave semi-enterrée est construite sur un tiers de la surface de la grange, gardant bien au sec l'espace au-dessus. Face à la nouvelle entrée, le sol est construit en briques posées à champ (panneresse\*\*). Ce fut bien pratique pour faire entrer la batteuse et les chariots. Une bergerie fut alors accolée à la grange et fit la liaison avec un porche d'entrée, la cour de la ferme prenant sa forme actuelle.

À la fin du XIXe - début du XXe siècle, la production de tuiles bat son plein à Auneuil. La briqueterie Collin-Muller jette ses tuiles mécaniques inutilisables et la population locale les récupère et s'en sert pour bâtir. Ainsi, la façade de la grange exposée aux vents dominants est recouverte de ces tuiles déclassées, lui assurant une protection pérenne contre les intempéries.

En 1917, la grange servit de cantonnement aux soldats français comme l'illustre une affiche officielle de l'armée, placardée sur la porte, et donnant les consignes pour se prémunir des incendies. En cette première moitié du XXe siècle, les fermes de Troussures sont en train de se dégrader fortement, cependant, grâce à l'installation d'une communauté religieuse au château, le village reprend vie. La ferme est rachetée. La toiture ayant vécu, elle fut refaite en 1960, mais, hélas, en tuiles plates, trop lourdes. La charpente commença à se briser et fut soutenue en urgence par des étais en sapin. Elle servit d'espace de bricolage pendant cinquante ans.

En 2018, une idée folle émergea : transformer cette grange en une bibliothèque du patrimoine régional, riche de 8000 ouvrages qui doivent y être présentés pour être mis à disposition du grand public, via l'association Profondhis. La grange est maintenant intégralement restaurée avec des matériaux durables et adaptés à cette nouvelle fonction. Seuls des artisans locaux, hautement qualifiés, y ont participé. Venez la découvrir et apprécier leur travail !

La visite est gratuite !

*\*Éléments de charpente, montés en triangle et posés dans la largeur d'un bâtiment pour supporter la toiture*

*\*\* En maçonnerie, pierre ou brique placée de manière à laisser voir sa longueur et sa hauteur*

Stéphane PEINEAU



*Vue de l'intérieur de la bibliothèque en juin 2023 (Photo P.Louet)*

**L'ASSOCIATION PROFONDHIS ET SON PROJET**

<https://profondhis.hypotheses.org/>

**POUR SUIVRE LES TRAVAUX ET L'AVANCEMENT DU PROJET**

<https://www.facebook.com/profondhis/>



## HORAIRES D'OUVERTURE AGENCE POSTALE

LUNDI	8h30 - 12h30
MARDI	15h00 - 19h00
MERCREDI	10h30 - 12h30
JEUDI	8h30 - 12h30
VENDREDI	14h00 - 18h00

## HORAIRES D'OUVERTURE MAIRIE

LUNDI	/ 16h00 - 18h00
MARDI	8h30 - 12h30 / 18h00 - 19h00
VENDREDI	8h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00

## PERMANENCE DES ÉLUS

MARDI	18h00 - 19h00
SAMEDI (SEMAINES PAIRES)	9h30 - 12h00

## HORAIRES D'ÉTÉ

Du 6 juillet au 21 juillet et du 1er au 15 août, l'agence postale sera fermée les lundis et jeudis matin.  
Sur ces mêmes périodes, la mairie sera ouverte uniquement les lundis et jeudis matin.

## NAISSANCES

Nous souhaitons la bienvenue à  
Lily HUTIN

## DÉCÈS

Nous avons eu le regret de dire au revoir à  
M. Jacques JOUENNE

## ATTENTION AU DÉMARCHAGE COMMERCIAL !

Nous avons constaté que plusieurs démarchages ont eu lieu sur la commune ces 2 derniers mois. **Ces démarchages au porte à porte ne sont pas mandatés ni validés par la mairie.**

Ce sont des entreprises privées qui essaient de se faire passer pour des organismes officiels, ce qui n'est absolument pas le cas.

**Nous vous demandons de rester très vigilants car il s'agit souvent d'arnaques !**

## DÉCHETTERIE D'AUNEUIL

**HORAIRES D'ÉTÉ** (du 1er avril au 31 octobre)  
Lundi au Samedi : 9h-13h et 14h-17h50

## AGENDA

- **Feu d'artifice : 15 juillet** (sous réserve des conditions météorologiques)
- **Brocante : 10 septembre**

## LIVRAISON DE LÉGUMES LOCAUX

C'est malheureusement la fin de notre petit marché local, dont la fréquentation n'a pas réellement repris après le couvre-feu instauré en 2021. Depuis, de nombreux commerçants ont été contraints de cesser leur activité...

Nous conserverons malgré tout la possibilité de bénéficier des légumes de Jennifer et André, maraîchers à Troussures :

**Vous pouvez faire vos réservations au 06.66.40.68.51 jusqu'au jeudi soir, pour une livraison le vendredi après-midi vers 14h.**



## LA RUBRIQUE DU PETIT GRINCHEUX

**Certains horaires sont prévus pour bricoler** (voir encadré ci-dessous), **d'autres pour profiter du calme...**

Nous vivons tous les uns à côté des autres, et le respect de ces règles simples permettra à tous de passer un été serein et agréable.

## RAPPEL : HORAIRES DES ENJINS À MOTEUR

**Merci de respecter les horaires autorisés pour les tontes et travaux domestiques.**

- En semaine de 8h à 12h et de 13h30 à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

## PANNEAU NUMÉRIQUE D'INFORMATIONS

Pour consulter l'affichage des messages en direct, plus besoin de vous déplacer !

- Téléchargez l'application **CENTO LIVE** (Android ou IOS/Apple) pour recevoir sur votre smartphone les informations du panneau numérique situé sur la place de l'école.
- ou Bouton « Panneau Informatif » sur la page d'accueil du site [www.valdampierre.fr](http://www.valdampierre.fr).

## INFORMATIONS

Pour recevoir les informations de la Mairie,

### ABONNEZ-VOUS À LA NEWSLETTER !

- Connectez-vous à : <https://www.valdampierre.fr>
- Sur la page d'accueil, allez au bas de la page dans le bandeau jaune. Remplissez votre nom et votre adresse mail, puis cliquez sur « s'abonner ».
- Vous recevrez, à l'adresse saisie, un courriel de demande de confirmation d'inscription.

LE P'TIT VAL, JOURNAL D'INFORMATIONS DE VALDAMPIERRE N° 2023/02

CONCEPTION, RÉDACTION, COORDINATION, PHOTOS, ET RÉALISATION :  
COMMISSION COMMUNICATION, MAIRIE DE VALDAMPIERRE

2 RUE DE L'ÉGLISE - 60790 VALDAMPIERRE - TÉL : 03 44 79 23 02  
[WWW.VALDAMPIERRE.FR](http://WWW.VALDAMPIERRE.FR)

IMPRIMÉ PAR CGL ALPHAGRAPH À AUNEUIL

TIRAGE À 450 EXEMPLAIRES